

Communiqué de presse

06 septembre 2016

Cet après-midi, le Grand Conseil débattait de la nouvelle loi sur l'ECAB. Il a refusé à une large majorité – 71 voix contre, 26 pour et trois abstentions – de biffer l'article qui conduira le personnel de l'ECAB à sortir de la LPers. Pour la FEDE, ce vote ouvre une brèche béante dans le statut de droit public du personnel de l'Etat.

La FEDE est inquiète et très déçue de ce vote qui n'a suscité aucun débat au Grand Conseil. Les députés ont montré leur peu d'attachement au service public.

La FEDE ne s'oppose bien sûr pas au confort du personnel de l'ECAB, qui pourra peut-être être augmenté grâce à ce changement législatif, mais la faitière du service public est convaincue que ce nouveau statut du personnel de l'ECAB créera des inégalités de traitement qui vont susciter des tensions au sein du personnel de la fonction publique.

Comment comprendre en effet qu'au même poste, avec les mêmes compétences, certains bénéficieront désormais d'un traitement bien supérieur à d'autres? C'est l'équité au sein de la fonction publique qui est attaquée.

La FEDE avait signalé dès la présentation du projet de loi que les motifs avancés étaient absurdes. Entre les lignes, on comprend simplement que la Direction générale de l'ECAB rêve de faire à

sa guise et se laisse séduire par le «New public management», qui donne plus de pouvoir aux gestionnaires, moins à l'Etat et encore un peu moins au personnel. Cette volonté d'autonomie de l'ECAB est d'autant plus étonnante qu'il présente des résultats largement bénéficiaires avec, qui plus est, un service des primes très bas.

En prenant cette décision, le Grand Conseil ratifie la perte du contrôle politique sur l'ECAB, la sortie du personnel de la LPers et l'introduction du salaire au mérite. Il faut rappeler qu'en 2003, ce même Grand Conseil avait refusé cette introduction à l'Etat de Fribourg.

Notre canton s'engage sur une pente savonneuse, en remettant en question des fonctions centrales du service public. On dénature le statut de droit public et on ouvre la porte à la sortie d'autres secteurs des services publics de la LPers.

Il faudra qu'on nous explique un jour la stratégie à géométrie variable du canton. D'un côté, à propos de l'Hôpital fribourgeois, on parle de sortir de la LPers pour économiser, de l'autre côté, pour l'ECAB, on sort de la LPers pour pouvoir mieux payer les cadres.